

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

74240

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

3 – Domaine et patrimoine

3-3 Location

OBJET

N°2026-33

Mise à disposition d'une
salle au Pavillon S. HESSEL

Marine Veber

le 16/05/2027

Vu la délibération du Conseil municipal n°2023.32 en date du 11 février 2023, délégrant à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention joint ;

Considérant que la commune est propriétaire des locaux du Pavillon Stéphane Hessel sis 47 rue des Vignes - 74240 Gaillard ;

Considérant le souhait de faire intervenir l'artiste Marine Veber pour un concert dans le cadre la saison culturelle de la ville, le dimanche 16 mai 2027, au Pavillon Stéphane Hessel ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 – De mettre à disposition de l'artiste Marine Veber, une salle située au Pavillon Stéphane Hessel à Gaillard le dimanche 16 mai 2027.

ARTICLE 2 – De signer une convention relative à l'utilisation de locaux dans le cadre du concert donné par Marine Veber.

ARTICLE 3 – De dire que le Maire et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Gaillard, le 4 mars 2026
Le Maire,
Antoine BLOUIN



Décision devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-Préfecture: 5/3/26

de sa mise en ligne le : 5/3/26

de sa notification le : 5/3/26

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutif de cet acte étant précisé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.